



Pardevant nous Notaires Royaux Des Ville,  
et deuvors de Valenciens y residans souffignes  
sur present sieur Nicolas George Le Roy Euvier  
ancien lieutenant dans Le second Regiment de La  
Pensilvanie et Capitaine a La suite des Etats Unis  
de l'amerique Septentrionale Chevalier de l'ordre  
de Cincinnati residant a Rigny La Salle, lequel  
a fait et constitue pour son procureur General et  
Special Le sieur Claude Antoine Margellin aussy  
Capitaine a la suite de L'armee desdits Etats Unis  
et Chevalier dudit ordre de Cincinnati residant  
en amerique auquel il donne pouvoir de pour et en  
son nom se presenter pardevant Les Chefs et  
Membres du Congrès et ceux de la province de la  
Pensilvanie y demander et recevoir de Luy part Les  
quatre cents arpens de terrain qui lui ont etes  
accordes par Les Etats de la Pensilvanie et ceux  
qu'il aura plus au Congrès de lui fixer, Lesquels  
aiant recu suivant Le partage et Division qui luy  
en sera ou aura ete faite par Les commissaires  
Deputés a cet effet en faire La Vente entout ou  
par partie comme il avisera bon etre aux conditions  
Les plus avantageuses que faire se pourra pour Le  
plus grand bien et interest dudit s<sup>r</sup> Constituant  
en recevoir Les Deniers en provenant, en passer  
contrat translatif de propriete donner toutes  
quittances et decharges valables, traiter et  
transiger sur le tout comme il jugera convenable  
même en cas d'absence comettre et substituer en son  
lieu et place un ou plusieurs procureurs en leur  
donnant pareil et semblable pouvoir que celui cy  
dessus, promettant Ledit sieur Constituant

*Benjamin Franklin*

Donation Land